

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue ce mardi 14 avril 2009, à 20h, à la salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de ville, sous la présidence de monsieur Yvon Boucher, maire, et à laquelle assistent MM. Marcel Bouvier, Serge Gendron, Serge Viens et Michel Denicourt, conseillers.

Absente : M^{me} Huguette Beauregard, conseillère.

Sont également présents : la greffière, M^{me} Louise Benoit et le directeur général, M. Reynald Castonguay

2009-129 Adoption des procès-verbaux des séances tenues les 10 et 16 mars 2009

Une copie des procès-verbaux des séances tenues les 10 et 16 mars 2009 a été remise à chacun des membres du conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

Il est proposé par : Marcel Bouvier
Appuyé par : Michel Denicourt

Et résolu que les procès-verbaux des séances du 10 et 16 mars 2009 soient et sont adoptés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité

2009-130 Adoption des comptes selon la liste du 9 avril 2009

Il est proposé par : Marcel Bouvier
Appuyé par : Serge Viens

Et résolu que les comptes inscrits sur la liste du 9 avril 2009 soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés :

Chèques 9CH500309 à 9CH500441 pour un montant de : 75 999,62 \$

Chèques 9CH500442 à 9CH500520 pour un montant de : 460 187,24 \$

Comptes payables :

Chèques 9CH500546 à 9H500658 pour un montant de : 114 141,45 \$

Comptes recevables :

Comptes 9FD000013 à 9FD000023 pour un montant de : 57 195,17 \$

Adoptée à l'unanimité

1^{ère} période de questions.

Rapport financier consolidé et du vérificateur 2008

Après en avoir résumé le contenu, M^{me} Micheline Quilès, trésorière, dépose le rapport financier consolidé pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2008 ainsi que le rapport du vérificateur Marc Legendre, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton de Granby.

2009-131 Adoption du règlement n° 156 décrétant des travaux d'égout sanitaire sur une partie du rang Haut-de-la-Rivière Sud et un emprunt pour en acquitter le coût

Considérant que copie de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la LCV;

Considérant que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

En conséquence :

Il est proposé par : Serge Viens

Appuyé par : Michel Denicourt

Et résolu que le règlement intitulé « Règlement numéro 156 décrétant des travaux d'égout sanitaire sur une partie du rang Haut-de-la-Rivière Sud et un emprunt pour en acquitter le coût » soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2009-132 Comité de sélection pour l'appel d'offres de services professionnels – surveillance des travaux sur l'avenue Nadeau

Il est proposé par : Marcel Bouvier

Appuyé par : Serge Gendron

Et résolu que les personnes suivantes soient nommées afin de faire partie du comité de sélection pour l'étude de l'appel d'offres de services professionnels pour la surveillance des travaux sur l'avenue Nadeau, à savoir :

M. Reynald Castonguay, directeur général

Mme Louise Benoit, greffière

M. Mario Dufresne, directeur des travaux publics

Adoptée à l'unanimité

2009-133 Mandat à Formavie – service d'intervention en ergonomie

Il est proposé par : Serge Viens

Appuyé par : Serge Gendron

Et résolu de donner mandat à la compagnie Formavie pour le service d'intervention ergonomique ainsi qu'une formation sur l'ajustement des postes de travail de bureau, au coût approximatif de 3 410 \$, plus les taxes applicables, le tout en référence à leur offre de service du 18 mars 2009.

Il est de plus résolu d'autoriser le directeur général, M. Reynald Castonguay, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, la convention de service à intervenir avec Formavie.

Adoptée à l'unanimité

2009-134 Travaux d'efficacité énergétique à l'aréna – contrat de plans et devis

Considérant que la ville a demandé des soumissions par invitation pour les services professionnels de confection des plans et devis des mesures d'efficacité énergétique de l'aréna;

Considérant qu'une seule soumission a été reçue;

Considérant que le comité de sélection a procédé à l'analyse de la grille d'évaluation et de pondération de la soumission et que le pointage intérimaire obtenu de 92/100 a permis d'ouvrir l'enveloppe de prix;

En conséquence :

Il est proposé par : Michel Denicourt

Appuyé par : Serge Viens

Et résolu d'accorder le contrat de production de plans et devis pour les mesures d'efficacité énergétique de l'aréna à la firme Dessau, 375, boulevard Roland-Therrien, bureau 400, Longueuil (Québec) J4H 4A6, pour le prix de 43 000\$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

2009-135 Résidences du Collège C.R.P. inc. – 2^{ième} versement de l'aide financière

Considérant que par sa résolution 408-2007, le Conseil autorisait le versement d'une aide financière de 150 000,00 \$ à Résidences du Collège C.R.P. inc, pour l'implantation des appareils destinés à éteindre ou combattre les incendies dans leur bâtiment;

Considérant que cette aide leur sera versée pour une durée maximale de trois(3) ans avec un versement annuel de 50 000,00 \$;

Considérant qu'un 1^{er} versement a été effectué en novembre 2008;

En conséquence :

Il est proposé par : Michel Denicourt

Appuyé par : Serge Gendron

Et résolu de verser la somme de 50 000,00 \$ à Résidences du Collège C.R.P. inc., représentant le 2^{ième} versement de l'aide financière promise pour l'installation de gicleurs automatiques dans le bâtiment situé sur le lot 3 906 764.

Le maire appelle le vote :

Vote pour : MM. Michel Denicourt, Serge Gendron et Yvon Boucher

Vote contre : MM. Marcel Bouvier et Serge Viens

Adoptée à la majorité

2009-136 Festival Rythmes du Monde et Percussions 2009 – aide financière

Il est proposé par : Michel Denicourt

Appuyé par : Marcel Bouvier

De verser une aide financière de 10 000 \$ à la Maison de la culture du Cœur de la Montérégie pour l'organisation de l'édition 2009 du Festival des Rythmes du Monde et Percussions de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

2009-137 Contrat de mise en route et formation du logiciel de l'interface électorale – PG Govern

Il est proposé par : Serge Viens

Appuyé par : Serge Gendron

Et résolu de retenir les services de PG Govern pour le contrat de mise en route et de formation du logiciel Perfes (commission de révision et interface électorale) pour le montant de 880 \$, taxes et frais de déplacement en sus, le tout tel que décrit dans leur offre du 17 mars 2009.

Adoptée à l'unanimité

2009-138 Entente avec la FQM pour la réalisation de projets en efficacité énergétique

Attendu que la FQM et Hydro-Québec ont convenu de collaborer à la mise en place de diverses interventions qui visent à faciliter la réalisation de projets en efficacité énergétique dans les municipalités membres de la FQM;

Attendu que la FQM a mis en place un service d'accompagnement qui permet aux municipalités d'avoir accès à des services de soutien dans la réalisation de leurs projets d'efficacité énergétique;

Attendu que la Ville de Saint-Césaire considère que des efforts particuliers doivent être consentis au plan de l'efficacité énergétique de ses infrastructures compte tenu de ses préoccupations en cette matière;

Pour ces motifs :

Il est proposé par : Marcel Bouvier
Appuyé par : Serge Viens

Et résolu de convenir d'une entente avec la Fédération Québécoise des Municipalités, appelée « FQM », visant l'analyse énergétique des infrastructures et des équipements de la municipalité par le biais du service d'accompagnement de la FQM en matière d'efficacité énergétique.

Il est de plus résolu que monsieur Reynald Castonguay, directeur général, soit et est autorisé à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

2009-139 Autorisation à la ville de Drummondville d'accepter au nom de la municipalité la proposition de SSQ-vie dans le cadre du regroupement de l'Estrie-Montérégie

Considérant le mandat confié au Groupe Financier AGA inc. (AGA) afin d'agir à titre de consultant pour la municipalité dans le cadre du regroupement d'achat en assurance collective de l'Estrie-Montérégie.

Considérant que 6 compagnies ont déposé une soumission;

Considérant l'analyse produite par AGA portant sur un contrat d'une durée maximum de soixante (60) mois tel que prévu au devis;

Considérant les conclusions d'AGA;

Considérant la décision unanime des municipalités du regroupement face au choix de l'assureur à retenir ;

Il est proposé par M. Serge Viens, appuyé par M. Serge Gendron et résolu :

- D'accepter la soumission de SSQ-Vie pour toutes les protections qui y sont prévues;
- Que ce contrat soit pour une durée de soixante (60) mois maximum, sujet au renouvellement tel que prévu au devis, que leur mise en vigueur soit effective le 1^{er} juin 2009, que les taux soient garantis jusqu'au 30 septembre 2010 et les frais d'administration jusqu'à la fin des contrats (maximum 60 mois);
- D'autoriser la ville de Drummondville à octroyer pour et au nom de notre municipalité le contrat indiqué ci-haut selon les dispositions de la Loi.
- Que les taux et les primes pour chacune des protections soient pour les 16 premiers mois du contrat selon ce qui apparaît aux tableaux déposés par AGA.

- Il est entendu que les primes peuvent varier en fonction du volume (c'est-à-dire des ajouts, des retraits ou des variations dans le nombre et la fonction des personnes adhérentes).

Adoptée à l'unanimité

2009-140 Gala Méritas 2009 – École P.-G.-Ostiguy

Il est proposé par : Serge Gendron

Appuyé par : Serge Viens

Et résolu d'accorder un appui financier de 250 \$ à l'école secondaire P.-G.-Ostiguy pour l'organisation du Gala Méritas 2009 des élèves de l'école qui se tiendra le 26 mai 2009. Et que ce montant soit payé à même les profits de l'Omnium de golf de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

2009-141 Résidence Val-Joli – brunch bénéfice

Il est proposé par : Marcel Bouvier

Appuyé par : Michel Denicourt

Et résolu d'accorder un appui financier de 100 \$ pour l'organisation du Brunch bénéfice de la Résidence Val-Joli de Saint-Césaire. Et que ce montant soit payé à même les profits de l'Omnium de golf de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

2009-142 Spectacle annuel du club Ballet Jazz de Saint-Césaire

Il est proposé par : Serge Viens

Appuyé par : Marcel Bouvier

Et résolu d'accorder un appui financier de 200 \$ pour aider à l'organisation du spectacle annuel du club Ballet Jazz de Saint-Césaire qui aura lieu le 2 mai 2009. Et que ce montant soit payé à même les profits de l'Omnium de golf de Saint-Césaire

Adoptée à l'unanimité

2009-143 Participation au tournoi de golf de la Société d'Agriculture de Rouville le 21 mai 2009

Il est proposé par : Serge Viens

Appuyé par : Michel Denicourt

Et résolu d'autoriser l'inscription de 2 joueurs au coût de 125 \$ chacun pour la participation au tournoi de golf de la Société d'Agriculture de Rouville qui aura lieu le 21 mai 2009 à Saint-Césaire et dont les profits seront remis pour l'Exposition Agricole 2009 de Rougemont.

Adoptée à l'unanimité

Dépôt au conseil d'une pétition de citoyens demandant la pose d'asphalte sur l'avenue Bienvenue. Le maire informe ces gens que les travaux sont prévus cette année sur cette section de rue.

2009-144 Mandat pour création d'une signature et conception graphique d'une enseigne

Il est proposé par : Marcel Bouvier
Appuyé par : Michel Denicourt

Et résolu de retenir les services de la firme Orijine communications créatives pour la création d'une signature et la conception d'une enseigne pour le marché public, au coût de 850 \$, plus les taxes applicables, le tout en référence à leur offre de service du 30 mars 2009.

Adoptée à l'unanimité

2009-145 Contrat de fabrication d'une enseigne pour le Marché public

Il est proposé par : Michel Denicourt
Appuyé par : Marcel Bouvier

Et résolu d'accorder le contrat de fabrication d'une enseigne identifiant le Marché public Saint-Césaire à la compagnie Poirier Images et Lettres de Rougemont, pour un coût maximum de 2 500 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

2009-146 Location d'un chapiteau pour le Marché public

Il est proposé par : Marcel Bouvier
Appuyé par : Michel Denicourt

Et résolu de louer de la compagnie Les Chapiteaux Maska inc., un chapiteau de 40' par 80' pour la durée du Marché public du 15 juin au 18 octobre 2009, au coût de 13 000,00 \$, plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans la soumission de ladite compagnie en date du 16 mars 2009.

Adoptée à l'unanimité

2009-147 Pacte Rural – appui du dépôt de projet de Marché public

Il est proposé par : Michel Denicourt
Appuyé par : Marcel Bouvier

Et résolu d'appuyer le projet intitulé « Marché public Saint-Césaire » et présenté au Centre local de développement au Cœur de la Montérégie (CLD) afin d'obtenir une aide financière par le biais du Pacte Rural.

Adoptée à l'unanimité

2009-148 Mandat à SIS services inc – prise d’inventaire et évaluation des équipements de la caserne incendie

Il est proposé par : Marcel Bouvier

Appuyé par : Serge Viens

Et résolu de donner mandat à la compagnie SIS services inc., 486, boulevard Sainte-Foy, Longueuil (Qué) J4J 1Y4, pour la prise d’inventaire et l’évaluation des équipements de la caserne du service de protection des incendies de la Ville de Saint-Césaire, au coût approximatif de 1 500 \$, plus les taxes applicables, le tout en référence à leur offre de service du 9 avril 2009.

Adoptée à l’unanimité

2009-149 Pompier rétrogradé

Il est proposé par : Marcel Bouvier

Appuyé par : Serge Viens

Et résolu de rétrograder du Service de la Sécurité incendie de la Ville de Saint-Césaire, M. Martin Labrosse, du grade lieutenant à celui de pompier, le tout effectif à partir du 25 mars 2009.

Adoptée à l’unanimité

2009-150 Nomination d’un lieutenant par intérim

Il est proposé par : Serge Gendron

Appuyé par : Serge Viens

Et résolu de nommer monsieur Daniel Ostiguy à titre de lieutenant par intérim du Service de la Sécurité incendie de Saint-Césaire.

Adoptée à l’unanimité

2009-151 Vente de gré à gré d’un camion usagé GMC 1977

Considérant que 2 soumissionnaires ont répondu à l’offre de la Ville de Saint-Césaire pour la vente de gré à gré d’un camion usagé GMC 1977;

En conséquence :

Il est proposé par : Michel Denicourt

Appuyé par : Serge Gendron

Et résolu de vendre au soumissionnaire le plus avantageux, soit la compagnie Pièces d’Autos JSA Langevin Itée pour un montant de 400 \$, TPS incluse, un camion GMC 1977 T030 de couleur rouge, tel que décrit dans leur offre du 7 avril 2009.

Adoptée à l’unanimité

2009-152 Budget pour l'achat d'un ordinateur portable

Il est proposé par : Marcel Bouvier
Appuyé par : Serge Viens

Et résolu d'accorder un budget de 600\$ au directeur du Service de Sécurité incendie et Sécurité publique pour l'achat d'un ordinateur portable.

Adoptée à l'unanimité

2009-153 Contrat du rapiéçage mécanisé 2009 – soumissions reçues

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a procédé par soumissions publiques pour le rapiéçage mécanisé de diverses rues de la Ville;

Considérant les soumissions reçues en date du 8 avril 2009, à savoir :

Sintra Inc.	105,90 \$/t.m.
Construction DJL inc.	106,70 \$/t.m.
Les Constructions Bricon Ltée	108,31 \$/t.m.
Pavages Maska inc.	109,91 \$/t.m.
Les Pavages Céka Inc.	113,00 \$/t.m.

En conséquence :

Il est proposé par : Serge Viens
Appuyé par : Serge Gendron

Et résolu de retenir la soumission conforme la plus avantageuse présentée par Sintra Inc., 101, rue Sintra, Saint-Alphonse de Granby, (Québec) JOE 2A0, pour le rapiéçage mécanisé 2009 de diverses rues de la Ville au prix de 105,90 \$ la tonne métrique, plus les taxes applicables, pour une quantité approximative de 3 000 tonnes représentant un montant total de 317 700 \$, plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité

2009-154 Budget autorisé pour des lampadaires sur l'avenue Émile

Il est proposé par : Serge Viens
Appuyé par : Michel Denicourt

Et résolu d'autoriser un budget de 24 500 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux d'installation d'un réseau de lampadaires sur l'avenue Émile. Ces travaux comprennent, l'électricité (matériel et main d'œuvre), les bases de béton, les lampadaires et la main d'œuvre.

Il est de plus résolu que cette dépense soit payée à même le fonds de roulement remboursable sur 2 ans, soit 2010 et 2011.

Adoptée à l'unanimité

2009-155 Budget autorisé pour des lampadaires sur la rue Larose

Il est proposé par : Serge Gendron
Appuyé par : Serge Viens

Et résolu d'autoriser un budget de 50 000 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux d'installation d'un réseau de lampadaires sur la rue Larose. Ces travaux comprennent, l'électricité (matériel et main d'œuvre), les bases de béton, les lampadaires et la main d'œuvre.

Il est de plus résolu que cette dépense soit payée à même le fonds de roulement remboursable sur 2 ans, soit 2010 et 2011.

Adoptée à l'unanimité

2009-156 Budget autorisé pour l'aménagement du parc Paquette et la finition de la passerelle reliant les avenues Cécile et Paquette

Il est proposé par : Marcel Bouvier
Appuyé par : Serge Viens

Et résolu d'autoriser un budget de 25 000 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux d'aménagement du parc Paquette et la finition de la passerelle reliant les avenues Cécile et Paquette. Ces travaux comprennent, les blocs de béton, les matériaux, la clôture et la main d'œuvre.

Il est de plus résolu que cette dépense soit payée à même le fonds de roulement remboursable sur 2 ans, soit 2010 et 2011.

Adoptée à l'unanimité

2009-157 Achat d'un quai flottant

Il est proposé par : Michel Denicourt
Appuyé par : Serge Viens

Et résolu d'autoriser l'achat d'un quai flottant pour la descente de bateau sur l'avenue Union, au coût de 5 427,28 \$, plus les taxes applicables, de la compagnie Quai de l'Estrie inc.

Et qu'il est de plus autorisé qu'un montant de 1 500 \$ soit alloué pour l'installation et l'ancrage.

Adoptée à l'unanimité

2009-158 Demande d'aide financière aux Chevaliers de Colomb

Considérant que les Chevaliers de Colomb de Saint-Césaire organisent tous les ans un tournoi de pêche à la descente de bateau sur l'avenue Union;

Considérant que le quai flottant qui sera installé sous peu par la Ville leur sera d'une grande utilité;

Considérant les bonnes relations avec les Chevaliers de Colomb et la Ville de Saint-Césaire;

En conséquence :

Il est proposé par : Serge Gendron

Appuyé par : Marcel Bouvier

Et résolu qu'une demande soit adressée aux Chevaliers de Colomb de Saint-Césaire afin d'obtenir une aide financière de l'ordre de 1 500\$ représentant les coûts d'installation et d'ancrage du quai flottant acheté par la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

2009-159 Mandat à BPR-INFRASTRUCTURE inc. – plans et devis des travaux d'égout sanitaire sur le rang Haut-de-la-Rivière Sud

Il est proposé par : Serge Viens

Appuyé par : Michel Denicourt

Et résolu de retenir les services de la firme BPR – Infrastructure inc., 1925, rue Girouard Ouest, Saint-Hyacinthe (Qué) J2S 3A5, pour les plans et devis et l'appel d'offres relatifs aux travaux d'égout sanitaire sur une partie du rang Haut-de-la-Rivière Sud au coût de 9 000,00 \$, plus les taxes applicables, tel que décrit dans leur offre de services professionnels du 7 avril 2009.

Il est de plus résolu d'autoriser ladite firme à déposer les plans et devis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) afin d'obtenir le certificat d'autorisation.

Et que la Ville de Saint-Césaire s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

Adoptée à l'unanimité

2009-160 Dérogation mineure – pour le 2016 Carré Édouard – approbation

Considérant la demande formulée par M. Yannick Deschênes afin d'autoriser, pour sa propriété sise au 2016 Carré Édouard à Saint-Césaire, une marge de recul avant de 7,44 mètres plutôt que 7,6 mètres tel qu'exigé à la grille des usages principaux et des normes de la zone 107;

Considérant que la demande a pour but de rendre conforme la construction existante et non de l'agrandir;

Considérant que la construction du bâtiment avait fait l'objet d'un permis de construction et que les travaux ont été effectués de bonne foi mais que l'erreur a été constatée à la fin des travaux;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal L'Avenir des Rivières du 18 mars 2009;

Considérant qu'aucune personne ne s'est opposée à cette demande;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution 183-03-2009 recommande d'accorder ladite dérogation;

En conséquence :

Il est proposé par : Serge Gendron

Appuyé par : Serge Viens

Et résolu que le conseil accepte la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 2016, Carré Édouard à Saint-Césaire, lot 1 591 908, afin de permettre une marge de recul avant minimale de 7,44 mètres pour le bâtiment principal.

Adoptée à l'unanimité

2009-161 Dérogation mineure refusée – lot 4 139 518 rue Larose

Considérant la demande formulée par M. David Olivier afin d'obtenir une dérogation mineure qui aurait pour effet d'autoriser une proportion minimale de fenestration de 5% sur la façade latérale du bâtiment principal donnant sur une rue plutôt que 10% tel qu'exigé au règlement de zonage;

Considérant qu'accorder cette dérogation créerait un précédent et qu'il serait par la suite difficile de refuser une demande semblable à un autre citoyen;

Considérant que le fait de ne pas accorder cette dérogation ne cause pas un préjudice sérieux et que le requérant peut dans son projet de construction déplacer les fenêtres du mur arrière vers le mur latéral donnant sur rue et obtenir une proportion de fenestration atteignant au moins 10%;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal La Voix de l'Est du 26 mars 2009;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution 189-03-2009 recommande de refuser ladite dérogation;

En conséquence :

Il est proposé par : Marcel Bouvier

Appuyé par : Serge Viens

Et résolu que le conseil refuse la demande de dérogation mineure relative à la proportion de fenestration pour la construction projetée sur le lot 4 139 518 de la rue Larose.

Adoptée à l'unanimité

2009-162 CPTAQ – demande présentée par Mme Angèle Arès-Normandin – recommandation

Attendu que Mme Angèle Arès-Normandin adresse une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'obtenir l'autorisation de passer une conduite d'évacuation sur le lot 4 237 633 situé en zone agricole en raison de l'installation d'une fosse septique et champ d'épuration;

Considérant que l'autorisation demandée ne peut se faire ailleurs dans la municipalité;

Considérant que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme en vigueur;

En conséquence :

Il est proposé par : Marcel Bouvier
Appuyé par : Serge Viens

Et résolu de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser la demande présentée par Mme Angèle Arès-Normandin pour l'établissement d'une servitude sur le lot 4 237 633 du cadastre du Québec, propriété de Ferme Normand inc. afin d'y passer une conduite d'évacuation d'une installation septique.

Adoptée à l'unanimité

2009-163 Demande de PIIA pour le lot 4 139 518 – rue Larose

Considérant que M. David Olivier a un projet de construction d'habitation multifamiliale sur le lot 4 139 518 de la rue Larose dans la zone 139;

Considérant que cette zone est assujettie à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés;

Considérant que le CCU recommande par sa résolution 190-03-2009 d'accepter le PIIA déposé avec certaines conditions;

En conséquence :

Il est proposé par : Marcel Bouvier
Appuyé par : Michel Denicourt

Et résolu d'accepter le plan d'intégration et d'implantation architecturale du projet d'habitation multifamiliale déposé par M. David Olivier sur le lot 4 139 518 de la rue Larose aux conditions suivantes :

- Un arbre devra être planté et un îlot paysagé devra être aménagé en marge avant principale;
- Un conteneur à déchets ainsi qu'un écran végétal dense ou une clôture dépassant le conteneur d'au moins 30 centimètres sans excéder 2,1 mètres devront être installés;

- Une clôture d'une hauteur minimale de 1,2 mètre devra séparer l'aire de stationnement de tout terrain utilisé à des fins résidentielles.

De plus, des fenêtres devront être ajoutées sur la façade latérale donnant sur une rue afin d'obtenir une proportion de fenestration d'au moins 10%.

Adoptée à l'unanimité

2009-164 Demande de PIIA pour le lot 4 022 174 – avenue Bienvenue

Considérant que M. Christian Jodoin a un projet de construction d'habitation unifamiliale sur le lot 4 022 174 de l'avenue Bienvenue dans la zone 135;

Considérant que cette zone est assujettie à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés;

Considérant que le plan déposé pour ce projet respecte les objectifs et les critères du PIIA;

Considérant que le CCU recommande par sa résolution 187-03-2009 d'accepter le projet tel que présenté;

En conséquence :

Il est proposé par : Serge Viens
Appuyé par : Marcel Bouvier

Et résolu d'accepter le plan d'intégration et d'implantation architecturale du projet d'habitation unifamiliale déposé par M. Christian Jodoin sur le lot 4 022 174 de l'avenue Bienvenue.

Adoptée à l'unanimité

2009-165 Nomination d'un membre du Comité consultatif d'urbanisme

Il est proposé par : Marcel Bouvier
Appuyé par : Michel Denicourt

Et résolu de nommer monsieur Olivier Beauregard-Paquette en tant que membre du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saint-Césaire pour un mandat de 2 ans renouvelable, tel que recommandé par la résolution 182-03-2009 dudit Comité en date du 1^{er} avril 2009.

Adoptée à l'unanimité

2009-166 Cours d'eau Laurent-Massé, demande d'intervention pour travaux additionnels

Considérant que la MRC de Rouville a reçu une demande d'intervention dans une section du cours d'eau Laurent-Massé, situé sur le territoire de la Ville de Saint-Césaire, lequel cours d'eau est régi par le règlement numéro 230-07 décrétant des travaux sur ledit cours d'eau;

Considérant que cette demande a fait l'objet d'un rapport d'inspection de la part de la coordonnatrice à la gestion des cours d'eau de la MRC, lequel rapport est à l'effet de recommander la réalisation de travaux additionnels dans le cours d'eau Laurent-Massé;

Considérant, conformément à la *Politique de gestion des cours d'eau de la MRC de Rouville*, que toute municipalité dont le territoire est visé par une demande d'intervention dans un cours d'eau est invitée à adopter une résolution afin d'une part, d'entériner la demande de travaux et, d'autre part, de statuer sur l'option retenue pour la répartition du coût des travaux éventuels;

Considérant, advenant que le bassin de drainage devant bénéficier de ces travaux soit l'option retenue par la municipalité, que la résolution doit également être à l'effet de consentir à ce que la superficie de ce bassin soit déterminée avec une erreur possible d'au plus 10%;

En conséquence :

Il est proposé par : Serge Gendron

Appuyé par : Serge Viens

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire :

Ø Appuie la demande de travaux additionnels requis dans le cours d'eau Laurent-Massé et est favorable à ce que la MRC de Rouville entreprenne les procédures nécessaires à l'exécution des travaux demandés;

Ø Informe la MRC de son intention de répartir le coût des travaux éventuels dans le cours d'eau Laurent-Massé en fonction du bassin de drainage devant bénéficier de ces travaux et consent à ce que la superficie de ce bassin soit déterminée avec une erreur possible d'au plus 10%.

Adoptée à l'unanimité

2009-167 **Les Développements Édouard Viens inc. – acceptation du plan projet de rue de la Phase III**

Il est proposé par : Serge Viens

Appuyé par : Serge Gendron

Et résolu d'accepter le plan projet de rue de la Phase III de Les Développements Édouard Viens inc., tel que déposé par Bruno Ravenelle, a.g., en date du 9 avril 2009.

Adoptée à l'unanimité

2009-168 **Embauche de personnel pour la piscine**

Il est proposé par : Michel Denicourt

Appuyé par : Marcel Bouvier

Et résolu de faire l'embauche pour la piscine, du personnel suivant :

Moniteur en sécurité aquatique et surveillant sauveteur :
Gabriel Fournier
Au taux horaire de l'échelle salariale de la piscine
Date d'embauche : 2009-04-04

Assistante-monitrice en sécurité aquatique :
Louise Desmarais
Au taux horaire de l'échelle salariale de la piscine
Date d'embauche : 2009-04-04

Assistante-monitrice en sécurité aquatique :
Noura Yahya
Au taux horaire de l'échelle salariale de la piscine
Date d'embauche : 2009-04-04

Adoptée à l'unanimité

2009-169 Ajustement du salaire horaire de M. Gabriel Duquette moniteur en sauvetage

Il est proposé par : Michel Denicourt
Appuyé par : Serge Gendron

Et résolu d'ajuster le salaire horaire de M. Gabriel Duquette, moniteur en sauvetage, à 21 \$, rétroactif au 5 avril 2009.

Adoptée à l'unanimité

2009-170 Achat et installation d'un adoucisseur d'eau pour l'aréna

Il est proposé par : Michel Denicourt
Appuyé par : Serge Viens

Et résolu d'autoriser l'achat et l'installation d'un adoucisseur d'eau pour l'aréna de la compagnie Anjou Technologies inc., 318, chemin Chambly, Marieville (Qué) J3M 1N9, au coût de 16 104,75\$, plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans leur soumission du 19 février 2009.

Adoptée à l'unanimité

2009-171 Budget supplémentaire pour la soirée des bénévoles 2009

Considérant que le Service des Loisirs organise le 24 avril 2009 un souper reconnaissance des bénévoles;

Considérant que le nombre de participants à cette soirée est beaucoup plus élevé que prévu;

Considérant que le comité organisateur demande un budget supplémentaire afin de faire de cette soirée un succès;

En conséquence :

Il est proposé par : Marcel Bouvier
Appuyé par : Serge Viens

Et résolu qu'un budget supplémentaire de 1 000\$ soit accordé pour l'organisation de la soirée des bénévoles qui aura lieu le 24 avril 2009 au complexe sportif.

Adoptée à l'unanimité

2009-172 **Projet d'excursion à Rivière-du-Loup de la classe 3^{ième}/4^{ième} année de l'école Saint-Vincent – appui financier**

Il est proposé par : Serge Viens
Appuyé par : Marcel Bouvier

Et résolu d'accorder un appui financier de 250 \$ à la classe de 3^{ième}/4^{ième} année de l'école Saint-Vincent de Saint-Césaire pour leur projet intégrateur d'excursion à Rivière-de-Loup les 17-18-19 juin 2009. Et que ce montant soit payé à même les profits de l'Omnium de golf de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Lecture de la correspondance.

2^{ième} période de questions.

Levée de la séance.

Yvon Boucher
Maire

Louise Benoit
Greffière